**Projet FONABES**

Compte rendu de mission à Bamako du 2 au 7 décembre 2018
Pierre Montagne, chef de projet

# Table des matières


*1. Introduction* ..... *3*

*2. Aspects contractuels* ..... *3*

*3. Composante 1a* ..... *3*

*4. Composante 2 : Elaboration des PAGS/PSG, validation et mise en œuvre* ..... *3*

**4.1 Diffusion des informations liées à la mise en œuvre des PAGS** ..... **3**

**4.2 Calendrier** ..... **3**

**4.3 Contenu synthétique de la formation** ..... **4**

**4.4 Recommandation** ..... **4**

**4.5 Activités de l'animateur** ..... **4**

4.51 Méthodologie simplifiée élaboration PAGS ..... 7

*5. Composante 3 : Contrôle forestier et fiscalité décentralisés* ..... *7*

**5.1 Composante 3a : SCS & CFD** ..... **7**

**5.2 Composante 3b : Harmonisation des politiques forestières** ..... **7**

*6. Composante 4* ..... *8*

**6.1 C4b : suivi-environnemental** ..... **8**

**6.2 C4c : comité de bassin** ..... **8**

*7. Composante 5* ..... *9*

**7.1 Diffusion massage Fonabes** ..... **9**

**7.2 Mission d'étude à Maradi** ..... **9**

**7.3 Mission d'évaluation** ..... **9**

*Annexe 1 : Programme mission du chef de projet 2 au 7 septembre 2018* ..... *10*
*Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées* ..... *11*
*Annexe 3 : Programmes de travail UCC Mali 2ème semestre 2019* ..... *13*
*Annexe 4 : Brochure Katene Kadji* ..... *14*
*Annexe 5 : Arrêtes de recrutement, formation des ACS* ..... *17*
*Annexe 6 : TDR Etude suivi environnemental* ..... *21*

| | | |
|---|---|---|
| **UCC** | **:** | Mali |
| **Rédacteurs** | **:** | Pierre Montagne, Adama Coulibaly |
| **Date** | **:** | Du 2 au 7 décembre 2018 |
| **Lieu** | **:** | Bamako et Bougouni |
| **Objet** | **:** | • Suivi mise en place du SCS/CFD<br>  o SIFOR<br>  o Communes<br>  o Cantonnement et postes forestiers Bougouni<br>• Préparation évaluation externe<br>• AFD finalement pas disponible<br>• Suivi environnemental : TDR GEEDER<br>• Rencontre Samassekou Katene Kadji (foyers améliorés et substitution ethanol)<br>• GEDEFOR<br>• Elaboration stratégie couverture de 50% de la demande Bamako par une offre de bois/charbon de bois durable sous quotas<br>• Mise à niveau des CCP et CCC selon les directives FFEM |
| **Ordre du jour** | **:** | • Point sur les activités par composante :<br>  o Composante 2 :<br>  ▪ Mise en place des panneaux PAGS<br>  ▪ Structuration des SRGB et formation comptable et financière des SRGB<br>  ▪ Suivi programme de travail animateur Bougouni<br>  ▪ Suivi de la feuille de route suite réunion acteurs lancement application PAGS en mars 2018<br>  o Composante 3a :<br>  ▪ Suivi formations des ACS des communes dans le cadre de la CCC DNEF / SIFOR<br>  o Composante 3b :<br>  ▪ Préparation réunion janvier 2019 suite réunion UCCs Ouaga semaine du 7 janvier 2019<br>  o Composante 4<br>  ▪ Elaboration TDR suivi environnemental<br>  ▪ Préparation création comité de bassin<br>  o Composante 5<br>  ▪ Site web Fonabes.org mise à jour<br>  ▪ Visite à Maradi / Baban Rafi |
| **Personnes rencontrées** | **:** | • Adama Coulibaly, responsable UCC Mali<br>• Lamine Koné, animateur<br>• Amadou Sarr, consultant BDD,<br>• Chiaka SOGOBA, Directeur Id Sahel,<br>• Cheick Omar Traore, SIFOR<br>• Mme KANOUTE Fatoumata KONE, GEDEFOR<br>• Mamadou Gakou, DNEF<br>• Soumana Timbo, DNEF adjoint<br>• Seydou Balla, consultant<br>• Kalifa Sidibé, Maire commune Dogo<br>• Dramane BAGAYOGO, Maire commune de Kéléya<br>• Hamidou Cissé, chef de poste Kéléya<br>• Et autres (cf annexe 2) |

# 1. Introduction

Une mission d'appui du projet à l'UCC Mali a été organisée du 2 au 7 décembre 2018 à Bamako et Bougouni. Elle avait pour objectif principal de faire le point avec le responsable UCC de la situation des activités au cours du 4ème trimestre 2018 marqué par la mise en place du SCS-CFD dans le cadre contractuel de la Convention cadre de collaboration avec la DNEF et de l'avenant impliquant le SIFOR dans le recrutement, la formation et la mise en place des Agents communaux de suivi.

# 2. Aspects contractuels

- La CCC (convention cadre de collaboration) avec la DNEF a été signé le 16 juin 2018. L'avenant 001 qui permet la mise en œuvre du SCS/CFD dans les 3 communes cibles l'a été le 23 septembre 2018 et permis dès lors la mise en place du SCS/CFD.
- Il faut souligner la nette évolution positive de cette activité de la composante 3a.
- Le projet a également revu les termes des CCP de 2018 pour y apporter les modifications demandées par le FFEM (exigences liées aux conditions d'attribution de gré à gré aux partenaires. Les CCP IdSahel de 2018 (1er et 2ème semestre) et 2019 (1er semestre) ont été préparée pour ANO. De même pour la CCC DNEF et la CCP Geeder du 1er semestre 2019.

# 3. Composante 1a

L'idée qu'une enquête de trafic de Bamako, similaire à celle faite en 2015 a été émise de manière à voir les évolutions du trafic en 4 ans : communes et villages d'origine, quantités bois de feu / charbon de bois, prix. Selon l'évolution du projet notamment des composantes 3a et 4c, une telle enquête pourra être préparée en février 2019.

# 4. Composante 2 : Elaboration des PAGS/PSG, validation et mise en œuvre

## 4.1 Diffusion des informations liées à la mise en œuvre des PAGS

Une mission d'information des acteurs sur les droits et devoirs induits notamment de la bonne compréhension du contenu des PAGS (directives techniques) a été réalisée par l'UCC (consultant Id Sahel) en mai 2018.

Le consultant IdSahel a pu remettre son rapport factuel. La formation sur la mise en œuvre des plans d'aménagement des massifs forestiers villageois de Dogo, Feretou et Sakoro s'est déroulée du 30 mai au 4 juin 2018 dans les villages de Feretou commune de Dogo, Sakoro commune de Sido et Famana commune de Kéléya en présence des membres des SRGB, les bucherons des différents massifs en plus de l'administration forestière, l'animateur FONABES et un GTGD.

## 4.2 Calendrier

| **Date** | Libellé des activités |
|---|---|
| 29/05/2018 | Bougouni, échange avec le chef de cantonnement forestier |
| 30/05/2018 | **Phase théorique :** exposée sur certains concepts en matière d'aménagement et la méthodologie générale de mise en œuvre du plan d'aménagement du massif de Feretou |
| 31/05/2018 | **Phase pratique** : formation pratique sur les techniques d'implantation du taillis sous futaie, méthode à adopter lors de la coupe sélective, technique d'abattage, technique d'enstérage, proposition concrète de gestion soutenue, mode de suivi de l'exploitation/ commercialisation/ restauration |
| 01/06/2018 | **Phase théorique :** exposée sur certains concepts en matière d'aménagement et la méthodologie générale de mise en œuvre du plan d'aménagement du massif de Sakoro |
| 02/06/2018 | **Phase pratique** : formation pratique sur les techniques d'implantation du taillis sous futaie, méthode à adopter lors de la coupe sélective, technique d'abattage, technique d'enstérage, proposition concrète de gestion soutenue, mode de suivi de l'exploitation/ commercialisation/ restauration |

| Date | Libellé des activités |
|---|---|
| 03/06/2018 | **Phase théorique :** exposée sur certains concepts en matière d'aménagement et la méthodologie générale de mise en œuvre du plan d'aménagement du massif de Famana |
| 04/06/2018 | **Phase pratique** : formation pratique sur les techniques d'implantation du taillis sous futaie, méthode à adopter lors de la coupe sélective, technique d'abattage, technique d'enstérage, proposition concrète de gestion soutenue, mode de suivi de l'exploitation/ commercialisation/ restauration |

## 4.3 Contenu synthétique de la formation

Voir le rapport de Fatama Coulibaly, Compte rendu de la mission de formation sur la mise en œuvre des plans d'aménagement élaborés par Fonabes, mission du 29 mai au 4 juin 2018.

## 4.4 Recommandation

Compte tenu des difficultés de mobilisation des fonds d'aménagement destinés à financer les travaux d'aménagement comme son nom l'indique, des alternatives de financement ont été proposées aux structures de gestion des massifs en vue d'entamer certains travaux d'aménagement. Il s'agit entre autres de collecter des fonds dont le montant peut varier d'une organisation à l'autre auprès des exploitants, payé des plants en vue de la restauration de couvert végétal.

Ces mêmes fonds peuvent être utilisés dans le cadre des DRS/CES pour freiner l'érosion dans les massifs. Il est aussi nécessaire que le chargé d'environnement au niveau des mairies se joint à l'administration forestière pour diligenter l'écoulement des produits. Les mairies, le conseil de cercle et l'agence de développement régional à partir de leur ristourne doivent injecter un certain pourcentage de leurs ristournes à l'aménagement des forêts. L'ensemble de ces actions contribueront à la restauration du sol et du couvert végétal.

## 4.5 Activités de l'animateur

L'animateur doit, sur la base des consignes des consultants et du responsable UCC assurer le suivi des actions notamment de l'application des PAGS. Un point a été fait avec l'animateur dont on peut retenir :

- En juin 2018, il a accompagné le consultant IdSahel pour la formation des bucherons au respect des règles inscrites dans les PAGS. Le consultant a pu assurer cette formation dans 1 site par commune (formation théorique et pratique). L'animateur a assuré la même formation dans les 2 sites restants. Il est attendu les rapports de ces formations (calendrier, listes de présence etc..).
- En juillet 2018, le processus d'élaboration des textes statutaires (statuts et règlements intérieurs) des 9 SRGB a été achevé en respectant le processus OHADA de la CEDEAO.
- En août 2018, les activités ont été ralenties par l'élection présidentielle.

Il doit assurer le suivi des recommandations de l'atelier PAGS de mars 2018, en relation avec le consultant chargé de l'appui. Ce dernier, qui avait élaboré une feuille de route, va intervenir.

Suite à cet atelier, il est possible de rappeler :

- Que pour les prélèvements fiscaux, la question du différentiel entre modes d'exploitation sous aménagement et sans aménagement (mais avec exploitation tolérée) reste posée : il ne peut y avoir de permis d'exploitation hors massif aménagé !
- Que les divergences de perception concernant la mise en place du SCS/CFD et de la possibilité effective de le mettre en place au vu de la loi 10-028 qui ne permet pas d'avoir un service communal parallèle ne se pose plus. Depuis le décret 2018-0662/P-RM du 08 août 2018.
- Le système doit pouvoir être installé dès que les derniers facteurs de blocages auront été levés (cf code des collectivités sur les ressources des communes, décret application loi 2010 de mai 2018). L'UCC vérifiera ce point et transmettra les textes qui confirment la possibilité de développer le SCS/CFD dans les communes. .
- Avec les changements intervenus au niveau des postes forestiers (remplacement des 3 chefs), une réunion des mêmes acteurs pourra se tenir en septembre 2018 à Bougouni pour rappeler les conclusions de cette réunion. Elle pourra concerner les mêmes personnes et permettra le lancement des PAGS et surtout de l'exploitation (retardés du fait de l'élection présidentielle). Cette réunion

fera la présentation de la BDD du SCS notamment en direction du cantonnement, des chefs de poste et des maires. Si les ACS étaient désignés, ils devraient participer à cette réunion, première étape de leur prise de fonction.

- D'ici-là, il sera indispensable que le SCS / CFD soit opérationnel avec le recrutement et la formation des ACS.
- L'animateur devra assurer aussi la formation des SRGB (gestionnaires) à la tenue des cahiers de suivi des stocks et de la trésorerie des marchés ruraux. En outre il devra mettre à jour la BDD par l'enregistrement de flux des SRGB depuis janvier 2018.

Pour rappel, la feuille de route adoptée lors de l'atelier de lancement des PAGS était la suivante :

**Tableau 1 : Feuille de route**

| **Chronogrammes d'Activités** | **Période /Semaine** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **25** | **26** | **27** | **28** | **29** | **30** | **31** | **32** | **33** | **34** | **35** | **36** | **37** | **38** | **39** | **40** | **41** | **42** | **43** | **44** | **45** | **46** | **47** | **48** | **49** | **50** | **51** | **52** |
| Elaboration de cadre organisationnel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réunions de concertation inter communale sur le dispositif de SCS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Signature de convention locale de GTGD | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Recrutement et formation des agents communaux de suivi | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Formation** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Des exploitants aux Techniques sylvicoles | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gestion administrative et commerciale des gestionnaires des MR | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | |
|---|---|
| | Travaux faits |

| | |
|---|---|
| | Travaux à faire |

Nous avons relevé que les formations à la gestion administrative et financière des SRGB n'a pas encore été réalisée. Cela devient très urgent.

Les réunions de concertation intra communales sur le dispositif est faites en octobre 2018 et les actes de délibération a été signe par les maires pour vérifier avec les différents maires les conditions de :

- Prise en charge des investissements nécessaire ?
- Le recrutement ou la désignation des agents communaux de suivi ?
- Prélèvement fiscal (réunions avec les transporteurs commerçants, à déterminer le lieu de ce prélèvement et par qui) ?
- Equipement, renforcement des capacités des agents communaux et modalités de prise en charge..etc.

Les concertations ont été faites en octobre 2018 dans les communes cibles de FONABES.

Les conventions communales / GTGD :
A l'issue des trois de concertation intra dans les communes de Dogo-Sido-Kéléya riches en échanges d'idées, il apparait opportun d'avoir de bien réfléchir au contenu de :

- Convention communale de gestion des massifs forestiers ;
- Comité communale de gestion des massifs forestiers (CCGMF).

### 4.51 Méthodologie simplifiée élaboration PAGS

Il a été discuté avec IdSahel de la possibilité, compte tenu des enjeux en termes de surfaces à mettre sous aménagement dans le bassin de Bamako et du très faible résultat du projet (surface de 11 200 ha pour une production annuelle de 7 000 tonnesEqu.Bois soit 0,28% de la demande de la ville de Bamako !!!), de réfléchir à la possibilité d'élaborer des PAGS où la fixation des quotas annuels serait faite par utilisation de l'outil télédétection (images Sentinelles 2).

**Tableau : Poids des sacs de charbon**

| N° | Noms des espèces | Poids en kg |
|---|---|---|
| 1 | Terminalia Avisonidex | 37 |
| 2 | Combretum micratum | 35 |
| 3 | Detarium Macroptera | 39 |
| 4 | Detarium Macroptera | 41 |
| 5 | Terminalia Avisonidex | 39 |

# 5. Composante 3 : Contrôle forestier et fiscalité décentralisés

## 5.1 Composante 3a : SCS & CFD

Le point a été fait avec les responsables SIFOR qui ont pu, sur la base contractuelle d'un TDR élaboré dans le cadre de la Convention cadre de collaboration Projet-DNEF, assurer la mise en place du SCS/CFD auprès des 3 communes.

- Le SCS-CFD doit garantir
  - la collecte des informations de flux de bois-énergie,
  - la saisie par les agents communaux de ce suivi des flux,
  - la réception /consolidation des informations grâce aux tablettes en liaison avec le site internet Fonabes.
- La formation à l'utilisation du manuel et des tablettes a été assurée par les agents SIFOR appuyés par le consultant BDD Fonabes.

## 5.2 Composante 3b : Harmonisation des politiques forestières

Il faut se rappeler que pour le suivi du processus de « convergence » des politiques forestières bois-énergie, il avait été retenu de faire la restitution des 3 réunions inter-DGEF des 3 pays à la DNEF. La date du 06 mars 2018 avait été retenue mais du fait des difficultés de calendrier de la DNEF, cela n'a jamais été possible (ce qui rejoint les difficultés pour organiser les CopiNAT). Il apparait inutile de reprogrammer cette action désormais caduque.

Par contre, il peut-être organisé une réunion des 3 DGEF de rappel et de suivi des engagements pris à Bamako le 29 novembre 2017. A cette occasion, il sera présenté l'état de mise en place des SCS dans les 3 pays et de ce qui peut en être retenu.

Cette réunion pourrait être organisée avant la mi-février 2018.

Un projet de TDR sera rédigé par UCC Mali sur la base du rapport final de l'atelier de Bamako et de ses recommandations (28-30 novembre 2017). Il s'agira surtout de faire le point pays par pays de l'évolution de règles liées aux récents textes de transfert de compétence (en faisant le point aussi sur la réalité de leur promulgation et sur les manques..)

- Sur le plan réglementaire et fiscal
- Sur le plan opérationnel
    - Financement du SCS (suivi des engagements pris pour la promulgation de différents textes nationaux concernant les transferts de compétence aux communes mais aussi sur la question des moyens) et des
    - Méthodologie d'élaboration des PAGS (fixation des quotas d'exploitation et de commercialisation) et de leur mise en œuvre (enfin il faut considérer important que de nouvelles règles quant aux procédures d'élaboration et de validation des PAGS soient envisagées pour permettre aux administrations de mettre sous aménagement de plus vastes territoires que les 1 à 2% actuellement effectifs ! L'enjeu de couvrir 50% sous aménagement est crucial mais nécessite des évolutions législatives).

Le TDR précisera aussi les modalités de préparation de cet atelier :

- qui par pays pour faire le document de travail
- l'animation,
- le lieu de l'atelier et sa durée,
- etc..

# 6. Composante 4

## 6.1 C4b : suivi-environnemental

Un TDR pour une étude sur l' « Evolution de la dynamique d'occupation des sols entre 1995 et 2018 dans les sites forestiers avec ou sans aménagement » des 3 communes cibles a été rédigé.

Voir annexe 5

## 6.2 C4c : comité de bassin

Alors que la mise en place du SCS est proche, il apparait important de prévoir la création du Comité de bassin de Bamako (COBABA). Une liste des personnes ressources est à prévoir/discuter sur la base des participants à l'atelier Mandé de mars 2016 sans être restrictive.

L'UCC fera, en relation avec la DNEF, la liste des membres possibles et préparera l'arrêté de création en relation avec DNEF. Une liste non exhaustive peut-être :

- DNEF ou adjoint,
- Div aménagement ou adjoint,
- Représentants exploitants-transporteurs commerçants,
- représentants des maires,
- cantonnement ou chargé d'aménagement,
- SIFOR,
- rep district EF Bamako, etc à compéter à hauteur de 10-12 statutaires et observateurs UCC Fonabes, IdSahel..

L'UCC doit avancer plus vite dans la création officielle de ce Comité de bassin de Bamako qui devrait être en mesure de se réunir dès la mise en place du SCS/CFD et du lancement de l'exploitation.

Un TDR doit être préparé pour signature d'un avenant à la CCC 2019 :

- Reprendre le DP et rappeler les éléments qui y figurent concernant ce COBABA.

- Enjeux en 2019 liés à la mise en œuvre du SCS.
- Faire une liste des membres de ce CoBA (15 au grand maximum dont UCC + CP et conditions), en discuter avec la DNEF et la confirmer par décision DNEF (cf plus haut).
- Préparer un OJ et un budget et une date

# 7. Composante 5

## 7.1 Diffusion massage Fonabes

La possibilité d'une intervention d'une agence de communication a été envisagée pour améliorer la diffusion des messages de « gestion raisonnée des ressources » telle que perçue par les acteurs ruraux.

Une rencontre a permis de confirmer cette idée et le projet est en attente d'une proposition concrète à discuter lors de la prochaine mission du chef de projet fin septembre 2018.

La question, est posée au responsable UCC : que doit-on faire ?

## 7.2 Mission d'étude à Maradi

Une mission à Maradi (Niger) est envisagée pour visiter un aménagement fonctionnel depuis une vingtaine d'années dans la forêt de Baban Rafi. Le responsable UCC Niger est chargé de préparer cette visite « départ Niamey – retour Niamey ». Pour l'UCC Mali, il s'agit de préparer le voyage départ-retour Bamako. Une liste des personnes qui participeraient à cette visite est à faire.

## 7.3 Mission d'évaluation

L'UCC Mali (et les UCC Niger et Burkina Faso) ont été informées de l'organisation par le FFEM d'un mission d'évaluation externe. Un projet de TDR a été présenté aux différents partenaires notamment administrations centrales, déconcentrées et communes pour information et propositions de questionnements particuliers. Ces partenaires ont pu faire parvenir au chef de projet leurs propres questionnements. Un appel d'offre a été lancé le 10 novembre 2018. La mission pourra effectivement arrivée au Mali à partir du 15 janvier 2019. L'UCC sera chargée à partir de ce moment de préparer les RDV en relation avec le consultant national qui sera recruté par l'attributaire du marché. Ce dernier interviendra une semaine avant l'arrivée du consultant international. Le programme envisageable pourra être :

- J1
  - matin : prise de contact avec l'UCC
  - après-midi : rdv DNEF
- J2
  - Matin : visite terrain communes de Keleya et Sido, rencontres maires, ACS, etc et visite une SRGB
  - Après-Midi : arrivée Bougouni, nuitée
- J3
  - Matin : RDV Cantonnement
  - Après-midi : visite terrain commune de Dogo, rencontre maires, ACS etc…visite SLG, retour Bamako
- J4
  - Matin : RDV SIFOR
  - Après-Midi : RDV Gedefor,
- J5
  - Matin : Conclusions avec UCC
  - Après-Midi : AFD

**Annexe 1 : Programme mission du chef de projet 2 au 7 septembre 2018**

**Programme de travail de la Mission chef de projet FONABES à Bamako**
**du 02 au 07 décembre 2018**

| | **Dimanche 02 Décembre 2018** | **Lundi 03 Décembre 2018** | **Mardi 04 Décembre 2018** | **Mercredi 05 Décembre 2018** | **Jeudi 06 Décembre 2018** | **Vendredi 07 Décembre 2018** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Matin** | | **09 h 00 :** Finalisation du projet de programme de mission et confirmation des RDV<br><br>**10 h 00 :**<br>Compléments CCP 2018 (Id Sahel 1er et 2ème semestre, CCC DNEF/SIFOR,) et CCP 2019 Id Sahel + GEEDER | **8h 00 :** Finaliser TDR du Suivi environnemental (Avenant + Budget)<br>**09 h 00 :** SIFOR, point sur le processus de mise en œuvre des PAGS (formations et mise en place du système SCS-CFD) Perspectives<br>11h 00 : Préparation extension spatiale du dispositif SDAFC, PAGS | **07 h 00** :<br>Départ pour Bougouni<br><br>Les communes Kéléya et Sido<br><br>Bougouni Rencontre avec le chef de l'aménagement cantonnement<br><br>Rencontre Animateur Lamine Koné<br>Maires de Dogo et Keleya | **08 h 00 : GEDEFOR** | Départ<br>**08 h 50** Ouaga |
| **Pause** | | **12h30 – 13h30** | **12h30 – 13h30** | | **12h30 – 13h30** | **12h30 – 13h30** |
| **Soir** | Arrivé<br>**21 h 10** à Bamako | **14 h 00 :**<br>Réunion avec les consultants : Seydou Balla, SARR, sur le compte rendu de la concertation intra communale mise en place du SCS | **15 h 00 :**<br>RDV Entreprise Samaseku (foyers améliorés)<br>17h 00 :<br>Aspects administratifs et techniques:<br>Situation justificatifs dépenses | | **15 h 00 :**<br>Réunion avec la DNEF<br><br>**14 h 00 :**<br>CCP et Avenant 2019 pour UCC Mali<br>Finaliser le compte rendu de la mission | |

**Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées**

| | |
|---|---|
| FONABES AFD | **Projet Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel**<br>**Burkina Faso – Mali – Niger**<br>**UCC Mali** |

| Objet de la réunion : | Les personnes rencontrées lors de la mission du chef de projet à Bamako | Date : 03 au 07 décembre 2018 | Lieu : Bamako – Bougouni |
|---|---|---|---|

**LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS**

| N° | NOMS ET PRENOMS | STRUCTURE | TELELEPHONE | E-MAIL | SIGNATURE |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Seydou Balla SISSOKO | Consultant | 66793850 | seydis01@yahoo.fr<br>sissokoseydouballa@gmail.com | |
| 2 | Amadou Alioune SARR | Consultant | 66360194 | dsarrus@gmail.com | |
| 3 | Jonas Diana | SIFOR | 76078987 | jonadiana@yahoo.fr | |
| 4 | Cheick OK TRAORE | SIFOR | 76311300 | tiokacho@gmail.com | |
| 5 | Djakaridja COULIBALY | SIFOR | 76228128 | djakaridjacoul@yahoo.fr | |
| 6 | Salifou Poudiougo | SIFOR | 79124030 | psalifi@yahoo.fr | |
| 7 | Amadou Gira Diop | Consultant | 66,71.42.32 | amadougiradiop@gmail.com | |
| 8 | Ousmane S. SAMASSEKOU | Katène Kadji | 76417700 | samakadji@yahoo.fr | |
| 9 | Moussa Sibiry SAMAKE | Mairie | 78-1673-01 | Keleya | |
| 10 | Soumba SAMAKE | Mairie | 76-45-76-41 | Keleya | |
| 11 | Faraman Bagayoko | Agent SCS Keleya | 70437722 | Keleya | |

| N° | NOMS ET PRENOMS | STRUCTURE | TELELEPHONE | LOCALITE | SIGNATURE |
|---|---|---|---|---|---|
| 12 | Seydou Konaté | Agent SC S Kolela | 73436959 | Kolela | |
| 13 | Hamidou Cissé | Chef de poste | 76217119 | Kolela | |
| 14 | Lamine Kone | Animateur FONRAF S | 78418763 | Bougouni | |
| 15 | Seydou Coulibaly | cantonnement Eaux & Forêts | 76215001 | Bougouni | |
| 16 | Soulaymane Samaké | Sido | 75157905 | Sido | |
| 17 | Moussa Dembélé | Segal / Sido | 74520672 | Sido | |
| 18 | Youssouf Doumbia | Agent Communal | 73469428 | Sido | |
| 19 | Sounkoro Samaké | gestionnaire | 74088570 | Sakoro | |
| 20 | Salif Fané | GEDEFOR | 65729067 | Bamako | |
| 21 | Kandé Pakoné | " | 76386791 | " | |
| 22 | Tidiani Coulibaly | ANEF | 76424908 | " | |
| 23 | Fousnang Tiabo | ANEF | 66726100 | " | |
| 24 | Koronganko Coulibaly | DNEF | 76212892 | " | |
| 25 | Mamadou Sylla | DRC / ANEF | 75208998 | " | |
| 26 | Seyni K. Traoré | DCES - RCV | 79352500 | seynikane2000@yahoo.fr | |
| 27 | Mamadou Gakou | ANE | | Bko | |
| 28 | | | | | |

**Annexe 3 : Programmes de travail UCC Mali 2ème semestre 2019**

| Libellé activités | Octobre | | Novembre | | Décembre | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1-15 | 16-31 | 1-15 | 16-30 | 1-15 | 16-31 |
| **C1a** : **Schémas directeurs d'approvisionnements en combustibles domestiques** | | | | | | |
| **C1b** : **Schémas directeurs d'aménagements forestiers communaux** | | | | | | |
| **C2a** : **Plans d'aménagement et de gestion simplifiés** | | Panneaux de simplifié des PAGS a été fixe dans les 09 massifs | | | | |
| **C2b : Restructuration des Marchés ruraux/GGF / CAF)** | | | | | | |
| **C3a : Suivi communal des flux de bois-énergie et contrôle** | Concertation intra communal pour la mise en place du SCS | | Recrutement des agents communaux, l'installation de la base de données et la formation des agents, des chefs de poste forestier et les agents de la mairie, les tablettes ont été remise aux 3 communes cibles | | Mise en place d'une Convention sur l'exploitation des massifs forestiers dans la commune (Redevance, quotas, plan d'aménagement etc.) | Mise en place d'un comité communal de gestion des massifs forestiers |
| **C3b : Harmonisation des politiques forestières** | | | | | | |
| **C4a Suivi des prix** | | | | | | |
| **C4b : Suivi-environnemental** | | | | | TDR et Budget | |
| **C4c : Comités de bassin** | | | | | | |
| **C4d : REDD+** | | | | | | |
| **C5a : Communication** | | | | | | |
| **C5b : Capitalisation** | | | | | | |

**Annexe 4 : Brochure Katene Kadji**

AFOvert

## Pourquoi produire Le Sewa charbon :

La raison principale de produire le Sewa charbon est la valorisation des particules fines et/ou à faible masse volumique de biomasse carbonisée qui ne sont pas ou très difficilement utilisables en l'état dans les fourneaux.

Le procédé de briquetage vise à augmenter la densité énergétique et à « recréer » un produit utilisable de la même façon et dans les mêmes fourneaux à charbon de bois.

## Qu'est-ce que la briquette de charbon :

La briquette de charbon est un combustible solide fabriqué à partir de biomasse carbonisée: des résidus agricoles ; des pailles; du typha; des résidus agricoles; des résidus du bois et des résidus de transformation.

La briquette de charbon se présente donc sous forme de « morceau » pouvant être utilisée de la même façon que le charbon de bois.

Elle se positionne donc à priori comme un substitut au charbon. Toutefois, ses caractéristiques, et notamment sa forte densité, lui confère une durée de combustion beaucoup plus longue que le charbon de bois. L'expérience montre qu'elle est parfois utilisée en combinaison avec le charbon et qu'elle peut en être un bon complément pour la cuisson.

## Création d'activité économique :

Dans le cas présent, « AFOvert » souhaite valoriser les fines de charbon normalement jetées issues de la filière charbon de bois. Cette activité présente donc de multiples avantages

Sogoniko, Rue: 199, Porte: 253, Tél: +223 76 41 77 00
+223 79 03 02 09 / 76 44 38 16, Sogoniko Commercial, E-mail:
sewakadji@yahoo.fr - Bamako - Mali

***JET MENAGE***
*MENAGES URBAINS*

**Multi Marmites**
Charbon &
Briquettes
Economie: 60%
Poids: 5KG
Couleurs:
Noire- Bleue-
Orange

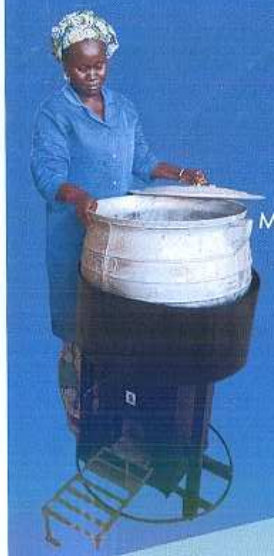

**SEWA JET**
INSTITUTIONNEL
P.M.E.

Multi Marmites
Multi Combustibles
Economie: 60%
Poids: 64 kg

## ATOUTS DU FOYER SEWA

- Chaque foyer Sewa protège au moins 2 ha au sahel durant les 3 premières années;
- La réduction du temps de recherche de bois par les femmes ;
- La contribution annuelle à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 2 tonnes
- Le foyer Sewa apporte à la ménagère un revenu annuel non négligeable de 73 000 FCFA (Soit 110 euros)

Sewa Charbon Vert

## Contact

KATENE KADJI GIE

Porte : 253 ; Rue : 199 ;Tél :+223 76417700 / +223 79030209

Sogoniko Commercial. E-mail : sewakadji@yahoo.fr

Bamako – Rép. du Mali

# sewa Katènè Kadji GIE

*Maîtrise & Economie d'Energie*

## Katènè KADJI

Katènè KADJI est un Gie FAMILIAL créé en 1996, emploie 27 personnes et possède 2 unités de production :

- L'unité de productions d'équipements de cuisson dénommée : **Sewakadji**
- L'unité de production de briquettes combustibles dénommée : **AFOvert**

Le Mali est un vaste pays enclavé situé au cœur du Sahel, une région menacée par la sécheresse et la désertification. La grande majorité (plus de 78%) de la population malienne dépend directement de l'environnement pour leur subsistance à travers l'élevage, l'Agriculture, et la pêche.

Au Mali, l'utilisation du bois et du charbon de bois pour la cuisine et la construction cause la déforestation d'environ 400.000 hectares/an (Stratégie de l'Energie Domestique du Mali). En 2010, la Direction Nationale des Eaux et Forêts a estimé la superficie déboisée à environ 500 000 ha/an (exploitation, la coupe de bois, les feux de brousse, etc.). Entre 1990 et 2010, le Mali a perdu 11,2% de sa couverture forestière (soit 1.582.000 ha).

En plus de la déforestation, l'utilisation de combustibles solides de manière inappropriée a des effets négatifs sur la santé des femmes et des enfants du fait qu'elles sont responsables de la cuisson. Les foyers traditionnels émettent des fumées toxiques (CO et CO2) qui causent des maladies chroniques telles que la pneumonie, le cancer du poumon, la bronchite et les maladies oculaires. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, chaque année 1 600 000 femmes (dont 38 100 au Mali) et enfants meurent à cause de l'utilisation des équipements de cuisson inefficaces.

Au-delà, la mauvaise performance des foyers traditionnels (trois pierres et fourneaux malgaches) affecte la performance productive des femmes ainsi que les résultats scolaires des enfants (filles) qui passent une grande partie de leur temps à la collecte du bois de chauffe. Ce problème contribue beaucoup à l'augmentation des dépenses des ménages à cause de la forte diminution du bois.

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une utilisation rationnelle des ressources ligneuses, l'une des stratégies au plan national demeure la promotion des foyers améliorés. L'une des solutions à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation est l'utilisation des foyers améliorés. L'utilisation des foyers améliorés contribuent à la réduction de la consommation de bois afin d'influer sur les effets du changement climatique, l'efficacité énergétique, les pressions anthropiques, la bonne gestion des ressources forestières, la santé et la sécurité. Le foyer amélioré reste la technologie la plus accessible et facile d'accès surtout en milieu rural.

**SEWA**
MENAGES URBAINS

*Muliti marmites*

*Poids de foyers: 1, 7, 9, 10 kg*

*Charbon & briquettes Economie: 40%*

*Hauteur 14, 24, 25, 26 cm*

**SEW'OS**
MENAGES PERI-UBAINS & RURAUX

*Multi Marmites*
*Multi Combustibles*
*Economie: 38%*
*Poids: 11,5 KG*

**Annexe 5 : Arrêtes de recrutement, formation des ACS**

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION
**********

Région de Sikasso
**********

Cercle de Bougouni
**********

Commune rurale de Sido

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE UN BUT UNE FOI

# ARRETE N°2018-50 00 0 5/CR SIDO

PORTANT NOMINATION DES AGENTS DU SYSTEME COMMUNAL DE SUIVI/ CONTROLE FORESTIER DECENTRALISE

**LE MAIRE DE LA COMMUNE RURALE DE SIDO**

Vu, la constitution de la République du Mali ;

Vu, la loi N°96-059 du 04 Novembre 1996 portant création des Communes ;

Vu, la loi N°2017-052 du 02 Octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales;

Vu, la loi N°2017-051 du 02 Octobre 2017, portant code des collectivités territoriales en République du Mali ;

Vu, la Délibération N°18-009/CR-S du 11 Octobre 2018 ;

Vu, les nécessités ;

## ARRETE

Article 1 : Monsieur Sounkoro SAMAKE, membre du SRGB de SAKORO et Monsieur Youssouf DOUMBIA, 3e Adjoint au Maire sont nommés AGENTS DU SYSTEME COMMUNAL DE SUIVI/ CONTROLE FORESTIER DECENTRALISE.

Article 2 : Les deux agents sont techniquement encadrés par les services techniques de l'administration forestière.

Article 3 : Leur rôle consiste au suivi des productions forestières et du trafic au niveau du marché rural de la commune rurale de Sido.

Article 5 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

SIDO, le 24 Octobre 2018

Le Maire

Ampliations :

Préfet de Bougouni.....01
Intéressé.....01
Dossiers/Archives.....2/4

REGION DE SIKASSO-C/BOUGOUNI-REPUBLIQUE DU MALI-UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI-COMMUNE DE SIDO 1er ADJOINT AU MAIRE

SOULEYMANE SAMAKE 1er ADJOINT

Région de Sikasso
Cercle de Bougouni
Commune Rurale de Kéléya

République du Mali
Un Peuple-Un But –Une Foi

# ARRETE N°2018-010/CRKél

Portant recrutement des agents chargés de système
Communal sui/contrôle forestier décentralisé (SCS/CFD)

**Le Maire de la commune rurale de Kéléya**

**Vu** la constitution de la République du Mali en date du 25 février 1992,
**Vu** la loi N° 96-059 du 04 Novembre 1996, modifiée, portant création des communes,
Vu la loi N°08-022 du 23 juillet 2008 portant création de la Direction Régionale des marchés publics et des délégations de service public ;
**Vu** la loi N°2017-050 du 02 Octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales
**Vu** la loi N°2017-051 du 02 Octobre 2017, portant code des collectivités territoriales,
Vu le décret N° 2018 -0079 P-RM fixant le détail des compétences de l'Etat transférées aux collectivités Territoriales en matière de gestion des ressources forestiers et fauniques.

Vu la Délibération N°2018-06 du 12 /10/2018 du conseil communal de Kéléya,

**ARRETE**

**Article 1** : M. Seydou KONATE et Faraman BAGAYOKO sont recrutés en qualité des agents chargés du système Communal sui/contrôle forestier décentralisé de la commune rurale de Kéléya.

**Article 2 :** le présente arrêté qui prend effet à partir de sa date de signature sera enregistré et communiqué partout où besoin sera. /.

**Ampliation**
**Préfet** 1
**Sous-préfet** 1
**Les intéressés** 1
**Archives**.....1/4

Fait à Kéléya le 30/10/ 2018
**Le Maire**

**Dramane BAGAYOKO**

MCT

Region de Sikasso

Cercle de Bougouni

Commune Rurale de Dogo

N°2018-038/T-MCRD

République du Mali

Un Peuple - Un But - Une Foi

# NOTE de SERVICE

Portant désignation des Agents de Collecte et Saisie des Données FONABES dans la Commune Rurale de Dogo, en attendant la formalisation du processus de mise en oeuvre du Système Communal de Suivi-Contrôle Forestier Decentralisé (SCS/CFD).

## Le MAIRE de DOGO ;

Vu la Constitution de la République du Mali ;

Vu la Loi N°93-008/AN-RM du 11 février 1993, modifiée, déterminant les Conditions de la libre Administration des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N°96-059/AN-RM du 04 Novembre 1996, modifiée, portant Création des Communes ;

Vu la loi loi N°2017-051/AN-RM du 02 octobre 2017 portant Code des C.T. ;

Vu le Décret N°2018-0662/P-RM du 08 Août 2018, portant Réglementation de l'exploitation des Produits Forestiers dans le domaine Forestier National ;

Vu la Délibération N°2018-012/CCRD du 04/10/2018, relative à l'adoption d'un Système Communal de Suivi/Contrôle Forestier Decentralisé ;

Vu les demandes des Interessés ;

Vu les Necessités ;

## NOTIFIE

Article 1er. Sont désignées Agents de Collecte et Saisie du Système Communal de Suivi/Contrôle Forestier Décentralisé, les Personnes dont les Noms suivent :

| N°ord | Prenoms & Nom | Date et lieu de Naissance | Qualification | Tel: | Adresses |
|---|---|---|---|---|---|
| 01 | Siaka COULIBALY | Le 29/09/1992 A Kignan | Comptable BT2 | 72326933 | Dogo |
| 02 | Balla Traoré | Le 15/12/1996 A Toba | Comptable BT2 | 75976855 | Toba |

Article 2 - Les Intéressés Bénéficient des Traitements et Avantages Liées à leurs missions.

Article 3 - Le present acte sera enregistré, publié et Communiqué partout où besoin sera.

Fait à Dogo, le 15/10/2018

Le Maire

AMPLIATIONS

DOS/Int. ——————> 3

Org-Arch ——————> 2/5

REPUBLIQUE DU NIGER - COMMUNE DE DOGO - LE MAIRE

**Projet FONABES**

**CONVENTION DE F'INANCEMENT**

**CIRAD, Centre de coopération internationale**
**en recherche agronomique pour le développement**
**CIFOR, Center for International Forestry Research**
**ONFI, Office National des Forêts internationales**

# Terme de Référence
# Evolution de la dynamique d'occupation des sols entre 1995 et 2018 dans les sites forestiers avec ou sans aménagement
# Composante 4b : Suivi environnemental

## 1. Contexte général

Le CIRAD et ses partenaires CIFOR et ONFI ont obtenu du Fonds Français pour l'Environnement Mondial mandat pour la mise en œuvre du Projet intitulé « La Gestion des Forêts Naturelles et Approvisionnement Durable en Bois-Energie des villes du Sahel (FONABES) ».

Le bois énergie est le combustible principal utilisé par plus de 90% des ménages. L'accélération de la dégradation des forêts est en partie liée à la croissance démographique, mais également à la substitution du bois par le charbon de bois. Au Mali, au Burkina Faso et au Niger, les trois pays concernés par le projet, l'usage du bois-énergie continuera d'être dominant, mais devrait être de plus en plus concurrencé en milieu urbain par celui du gaz butane et des autres combustibles dits « modernes ». Le bois de feu restera le combustible le plus utilisé en milieu rural pendant encore de nombreuses années, avec une forte progression de l'usage du charbon de bois.
Dans ces trois pays, des expériences aux résultats significatifs ont eu lieu dès la fin des années 1980, aux échelles locales et nationales, afin d'impliquer les populations dans la gestion de ces ressources pour un approvisionnement durable et compétitif des centres urbains. Ainsi au Niger puis au Mali, des projets dits de Stratégie Energie Domestique (SED) ont permis l'adoption de réformes forestières, qui permettent à des organisations villageoises de type associatif d'exploiter le bois de leurs territoires, dans le cadre de marchés ruraux de bois-énergie (MR), sous conditions de respecter des normes de gestion durable. Au Burkina Faso, la décentralisation a été plus lente et l'implication du monde rural dans l'approvisionnement des villes en bois s'est surtout faite autour des forêts classées sous la forme de chantiers d'aménagement forestier (CAF).

Malgré l'actualisation des stratégies dans les années 2000, les situations restent imparfaites dans des contextes sous fortes contraintes, marqués par une augmentation continue de la demande urbaine elle-même liée à l'accroissement démographique proche de 4% par an. Des conditions de bonne gouvernance demeurent nécessaires pour améliorer le fonctionnement des SED et des CAF et la structuration de filières durables doit encore être soutenue à différents niveaux, depuis les bûcherons ou charbonniers jusqu'aux consommateurs en passant par les administrations chargées des forêts, les collectivités locales, notamment les communes rurales, les transporteurs et les grossistes.
La finalité du projet FONABES est d'une part d'harmoniser les politiques forestières en vigueur dans les trois pays par des transferts d'expériences réussies et d'améliorer les conditions de vie des populations grâce à un approvisionnement durable et à des prix compétitifs en bois énergie qui soit créateur de revenus en milieu rural et qui garantisse le maintien ou l'accroissement du carbone forestier, associé à la conservation des écosystèmes forestiers sahéliens.

Cinq objectifs spécifiques découlent de cette finalité :

- organiser l'approvisionnement en bois-énergie des capitales du Burkina Faso, du Mali et du Niger, à travers l'actualisation et la mise en œuvre de schémas directeurs d'approvisionnement (SDA) dynamiques et fonctionnels et leur déclinaison communale en schémas directeurs d'aménagements forestiers communaux (SDAFC) pour les communes cibles du projet ;
- maintenir ou accroître le carbone forestier tout en préservant les écosystèmes forestiers, par l'application des SDAFC et la mise en œuvre de Plans d'aménagement et de gestion simplifiés des ressources forestières actualisés et sécurisés foncièrement ;
- améliorer durablement l'économie de la filière bois-énergie en visant son autofinancement pérenne, par la mise en place concertée et l'application d'une fiscalité décentralisée, ainsi que par l'évaluation des possibilités d'intégration des actions relatives à l'approvisionnement durable en bois énergie des centres urbains dans le mécanisme REDD+ ;
- améliorer dans chacun des pays la gouvernance en matière d'approvisionnement en bois-énergie des grands centres urbains par la mise en place de cadres de concertation, de mécanismes de suivi et par le renforcement des capacités au niveau national ; et
- capitaliser les expériences acquises, à travers des échanges entre les 3 pays et assurer leur diffusion dans les autres pays Sahéliens.

La maîtrise d'ouvrage est confiée au consortium CIFOR-CIRAD-ONFI. Le CIRAD est le chef de file du consortium. La maîtrise d'œuvre sera assurée par une unité centrale de coordination du projet pilotée par le consortium et mobilisant des consultants nationaux qui seront à la fois des thématiciens (socio-économie au Niger, sylviculture au Burkina Faso et SIG/Télédétection au Mali) et des responsables géographiques pays. Un comité de suivi régional, impliquant le CILSS et l'UEMOA permettra d'assurer la coordination au niveau des trois pays, ainsi que la capitalisation et l'échange d'expériences dans la région.

# 2. Contexte spécifique

Au Mali, le projet Fonabes s'est développé, depuis le 1er octobre 2014 autour de 5 composantes dont le déroulement a suivi et suit son cours :

- **Composante 1a** : élaboration du Schéma directeur d'approvisionnement en combustibles domestiques de Bamako. Il a été restitué aux 3 communes retenues en juin 2016.
- **Composante 1b** : les 3 Schémas directeurs d'aménagements forestiers communaux (SDAFC) ont été élaborés, validés et approuvées par les 3 communes cibles par des actions de concertations intra et inter-communales en mars 2017.
- **Composante 2a** : après élaboration des SDAFC, 9 sites forestiers ont été retenus pour la mise en place de ¨PAGS. Les délimitations des 09 massifs forestiers ont été faites en octobre 2016, les inventaires d'évaluation des stocks des ressources ligneuses villageoises pour fixation des quotas par marché rural en décembre 2016-janvier 2017, la restitution aux acteurs locaux les résultats issus des travaux d'inventaire réalisé dans chacun des massifs forestiers en avril 2017, après élaboration, les 9 PAGS /Plans d'aménagement et de gestion simplifiés ont été présentés à la DREF juillet 2017 de Sikasso et approuvés par le gouverneur de la région de Sikasso le 27 septembre 2017. Dans les villages de Feretou commune de Dogo, Sakoro commune de Sido et Famana commune de Kéléya ont été organisées du 30 mai au 4 juin 2018 les formations à la mise en œuvre des plans d'aménagement (PAGS) des dits massifs.
- **Composante 2b** : La restructuration des SRGB des 6 marchés ruraux préexistants des communes de Keleya et de Sido et la structuration des 3 SRGB des 3 nouveaux marchés ruraux installés dans la commune de Dogo ont été faites au cours du 2ème semestre 2017. Il s'agissait de les amener à comprendre et mettre en place les conditions d'une gestion technique et comptable des 9 Structures rurales de gestion du bois.
- **Composante 3a** : Après mise en place des SRGB, il s'agit d'assurer la mise en œuvre des PAGS et de lancer une exploitation qui respecte les directives techniques (normes de coupe et quotas de commercialisation des produits forestiers ligneux (bois de feu et charbon de bois) avant qu'ils ne quittent les territoires communaux. Ces données doivent être collectées au niveau des communes pour être centralisées par les services ad hoc de la direction nationale chargée des forêts soit le SIFOR au Mali.

- Les consultants informaticiens BDD ont pu présenter lors de la réunion d'Ouaga des 3 et 4 octobre 2017, en présence des DG chargés des forêts, les manuels CFD adaptés aux conditions de fonctionnement des filières bois-énergie ainsi que les BDD sous Access à même d'assurer le suivi quantitatif des flux. Une version améliorée de la BDD Mali a été présentée à Bamako le 29 novembre 2017.
- Avec cette BDD il est possible d'assurer la mise à jour des flux et donc des quotas accordés par les PAGS à chaque site sous aménagement. Ce dispositif de suivi a été intitulé SCS / CFD pour Suivi communal des flux / Contrôle forestier décentralisé parce qu'il associe les communes et les administrations forestières déconcentrées (cantonnements et postes).
- Cette base de données SCS/CFD outre d'assurer le suivi statistique des flux de produits forestiers ligneux des sites d'exploitation vers les 3 capitales, permet, mois par mois, aux communes de suivre les sorties de produits des terroirs communaux et de mettre à jour, via les GTGD, l'exécution des PAGS d'une part et d'autre part de suivre les prélèvements fiscaux (Etat et Collectivités).
- A l'issue de la réunion de lancement des PAGS à Bougouni les 7 et 8 mars 2018, une feuille de route à même d'assurer le lancement des activités villageoises d'exploitation et de commercialisation au travers des structures de production a été adoptée. Cette feuille de route prévoit, avant toute intervention sur le terrain la formation des acteurs (agents forestiers, les SRGB, les exploitants, les GTGD et l'animateur FONABES).
- Le SCS/CFD doit être mis en place dans les 3 communes au travers d'une Convention Cadre de Collaboration (CCC) entre le Projet et la DNEF par le SIFOR. Elle a été signée le 13 juin 2018. Les agents SIFOR ont été formés à la manipulation de la BDD les 18 et 19 juillet 2018 par le consultant projet BDD. Celle-ci a été présentée à la DNEF le 10 septembre 2018.
- Ceci a été fait sur la base des concertations intra-communales pour la mise en place du SCS/CFD qui se sont déroulées, les 4, 11 et 12 octobre 2018. Des actes de délibération ont été signés et aussi les arrêtes portant recrutement des agents chargés de système communal suivi/contrôle décentralisé (SCS/CFD) en octobre 2018 des communes cibles de FONABES.
- La formation des agents communaux de suivi pour saisir les données de flux de produits forestiers sur tablette et les transférer au niveau central via le site WEB Fonabes (qui sera transmis au SIFOR Mali) a eu lieu du 13 au 15 novembre 2018 à Bougouni.

Au-delà des activités liées à la mise en place des PAGS et d'une exploitation durable qui concernent les composantes 2a, 2b et 3a, le projet a mis en œuvre la composante 3b au cours du 2ème semestre 2017 pour aller vers une harmonisation des politiques forestières bous-énergie des 3 pays cibles.

Concernant la composante 4, elle est subdivisée en 3 sous composantes :

- Composante 4a : suivi des prix,
- Composante 4b : Suivi environnemental,
- Composante 4c : Comités de bassin.

La composante 4a a été engagée par 2 enquêtes de suivi des prix des combustibles ligneux en mars et octobre 2017. Les résultats obtenus viennent compléter les enquêtes réalisées en juillet 2015 lors de l'élaboration du SDACD.

Au titre de la C4c, il s'agit de créer une commission du bassin d'approvisionnement (CBA) en bois-énergie de Bamako pour faciliter la mise en œuvre du SDACD. Cette CBA sera régie par une Charte de bassin fixant les objectifs, les mesures de solidarité/compensation envisagée entre les communes du bassin, le règlement et les modalités de fonctionnement de la Commission. Elle sera alimentée en informations à débattre au travers du site web de Suivi communaux des flux et aux apports des postes forestiers au titre du contrôle forestier décentralisés. Cette composante 4c sera engagée au cours 1er semestre 2019. Les Comités communaux d'aménagement forestier participatif (CCAFP) existent formellement au travers des Groupes techniques de gestion durable dans chaque commune-cible. Enfin de nombreuses réunions de concertation intra et intercommunales (à l'échelle des bassins) pour définir les modalités de la mise en œuvre des SDA et des SDAFC, le suivi et l'actualisation de la fiscalité décentralisée sont régulièrement organisées par les UCC.

Concernant la C4b, le CIFOR, institution de recherche internationale a quitté le Burkina Faso fin 2015 sans que cette composante 4b soit lancée. Le projet a demandé à l'équipe CIFOR restante de proposer une méthodologie pour le seul Burkina Faso. Cela n'a pas été possible.

Le projet a donc, début 2017, demandé aux 3 UCC de fournir des éléments pour des actions de suivi dans des formations forestières représentatives. Seul le Niger a pu trouver des données suffisamment anciennes pour être comparées à des inventaires à réaliser et établir dès lors des conclusions sur la capacité de reconstitution et de régénération de ces formations à Combrétacées. Un colloque a permis d'organiser une animation scientifique sous la responsabilité de l'Université de Niamey (31 octobre, 1er et 2 novembre 2017).

Compte tenu de l'importance qu'accorde le FFEM à cette activité, il est proposé de relancer, au Burkina Faso et au Mali, sa mise en œuvre. Une méthodologie associant exploitation d'imageries satellitaires anciennes et récentes et vérité terrain va être mise en oeuvre.

Le présent TDR doit permettre, au Mali, d'étudier l'évolution de la dynamique d'occupation des sols entre 1995 et 2018 dans des sites forestiers choisis dans les 3 communes cibles qui auraient ou pas bénéficier d'aménagements. Ainsi, la commune de Dogo n'a jamais été incluse dans un dispositif d'aménagement alors que Sido et Keleya ont vu l'intervention du projet 3ème région de 2001 à 2006.

# 3. Objectif général

L'objectif général de la mission de faire une étude permettant de mesurer l'évolution de la dynamique d'occupation des sols entre 1995 et 2018 dans les sites forestiers aménagés ou pas des 3 communes cibles de FONABES soit la commune de Dogo (3 massifs forestiers), la commune de Sido (3 massifs forestiers) et la commune de Kéléya (3 massifs forestiers) selon la disponibilité des images (Landsat et Sentinelle2). On recherchera à connaitre l'évolution de la dynamique des formations végétales telles que stratifiées en 2015 lors de l'élaboration du SDACD de la ville de Bamako et des SDAFC des 3 communes cibles selon un pas de temps d'une vingtaine d'années.

# 4. Objectifs spécifiques

L'étude d'évolution de l'occupation des sols a trois objectifs spécifiques :

- A partir d'informations spatiales d'images Landsat 5 de résolution 30 m. et Sentinel2 de résolution 10 m. montrer l'évolution de l'occupation des sols dans les sites mis sous aménagement depuis 1995
- Réaliser, par positionnement de placettes de vérité terrain, l'état 2018 des différentes strates des formations végétales du bassin de Bamako (diversité des espèces arborées et arbustives, informations dendrométriques, volumes stocks et état etc..)
- Analyser, comparer et restituer les constats faits sur l'évolution des formations végétales aux différents pas de temps retenus soit il y a 20 ans, 10 ans et aujourd'hui permettant d'appréhender l'évolution des milieux au cours du temps et l'impact des aménagements réalisés dans le cadre du des 9 massifs.

# 5. Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- Une analyse de l'évolution des formations végétales selon la stratification effectuée lors de l'élaboration du SDACD en 2015 par une comparaison « avant-après » des 9 sites identifiés (à raison de un par PAGS) grâce à l'interprétation des images (Landsat 5 de 1998 et Sentinelle2 de 2018) des massifs forestiers (aménagés ou non) et fourniture des cartes correspondantes ;
- Les résultats des travaux vérité terrain et de vérification des potentiels ligneux (densités, états, caractérisation dendrométriques etc..)
- L'évaluation des impacts des aménagements sur le stock de bois et la diversité des espèces végétales,

# 6. Activités

Les activités demandées au consultant sont les suivantes :

- Elaboration d'une méthodologie détaillée à même de répondre aux objectifs spécifiques,
- Choix, téléchargement des images satellites dans les zones retenues et interprétation,
- Positionnement des placettes vérité terrain, relevés et traitement des données
- Synthèses cartographiques et état des strates des formations végétales pour montrer les évolutions sur 20 ans par commune
- Rédaction des rapports factuels et analytiques

# 7. Durée de la mission

La durée de la mission est de 30 jours.

| Activités | Nombre de jours |
|---|---|
| Elaboration d'une méthodologie détaillée | 1 |
| Téléchargement des images (landsat 5 et sentinelle2) | 1 |
| Interprétation des images landsat 5, classification | 2 |
| Interprétation des images sentinelle2, classification et positionnement des placettes vérité terrain | 2 |
| Relevés de terrain (9 massifs x 4 relevés) | 18 |
| Comparaison occupation des sols Landsat/Sentinelle2 | 2 |
| Elaboration des cartes des massifs concernées | 2 |
| Compte rendu factuel de la mission | 1 |
| Rapport analytique final | 1 |
| **Total** | **30** |

# 8. Coordination Technique

La supervision technique de ce travail est assurée par le Chef de Projet FONABES en relation avec les Responsables UCC des trois (3) pays.

# 9. Produits livrables

- Compte rendu factuel
- Rapport analytique synthétique

Vu pour accord, le____/___/2018

**Le Chef de projet**
**Pierre Montagne**